



POLITIQUE CLIMAT d'AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE s'inscrit dans une démarche contribuant à limiter le réchauffement planétaire au plus proche de 1,5°C, par une politique climat déployée dans sa gestion d'actifs. Celle-ci comporte trois volets :

1. le pilotage des portefeuilles d'actifs sur la base d'objectifs intermédiaires de température implicite à l'horizon 2025 et 2030 ;
2. la sortie programmée du financement du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels à l'horizon 2030, et l'engagement contre l'expansion du secteur pétrole et gaz ;
3. la promotion des investissements dans une économie bas carbone.



Cette politique entend globalement contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, non seulement à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13), mais aussi au développement d'une énergie propre à un coût abordable (ODD 7) et à la promotion de la santé et bien-être (ODD 3).

1. Pilotage des portefeuilles d'actifs

Le Groupe mesure la performance climat de ses portefeuilles en quantifiant le réchauffement climatique implicite à leurs actifs financiers, afin d'évaluer la portée des politiques d'exclusion et d'investissements positifs, et d'adapter au besoin ces politiques.

Il se fixe notamment un objectif de température implicite de ses portefeuilles d'actifs de 2,5°C en 2030¹ avec une étape intermédiaire de 2,6°C en 2025

2. Sortir du charbon et des hydrocarbures non conventionnels : un levier indispensable de la lutte contre le réchauffement.

Le charbon est responsable de plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), l'abandon organisé de cette énergie est indispensable. Il est utilisé

¹ Cet objectif est basé sur les méthodes actuelles d'évaluation des températures des entreprises et des Etats, qui seront certainement amenées à évoluer. Il est donc éventuellement révisable, dans le respect de l'esprit de convergence vers 1,5°C en 2050, et d'une amélioration aussi régulière que possible dans le temps.

pour produire près de 40% de l'électricité consommée dans le monde : la fermeture des centrales à charbon doit être engagée dès maintenant, tout en prenant en compte les droits des populations locales et des salariés du secteur à une transition juste. L'usage des hydrocarbures devra également être progressivement restreint, et l'effort doit logiquement porter en priorité sur les nouveaux développements et les exploitations dites non-conventionnelles : sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste, pétrole extra lourd, gaz de houille, forage en eaux profondes (supérieur à 1500m de profondeur), exploitation en Arctique, selon la définition de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP), qui sont les plus dommageables aujourd'hui au climat et à l'environnement. Ceci demande des efforts exceptionnels, auxquels AG2R LA MONDIALE entend s'associer à travers sa politique d'investissement, qui se déploiera selon deux modalités :

2.1. L'engagement :

AG2R LA MONDIALE dialogue avec les compagnies concernées en portefeuille, pour les inciter à adopter un plan de fermeture de leurs actifs charbon et hydrocarbures non conventionnels et à stabiliser voire réduire leur production totale de pétrole et gaz. Il agit dans le cadre d'actions collectives ou individuellement. Il mesure les progrès accomplis à l'aide d'indicateurs et d'objectifs basés sur les recommandations des Nations Unies.

AG2R LA MONDIALE incite également les entreprises et les Etats à prendre en compte les conséquences sociales du désengagement du charbon et des hydrocarbures non conventionnels et à préférer la réorientation de l'activité à la cession des sites.

Dans le cas où ces échanges n'aboutiraient pas, AG2R LA MONDIALE se réserve le droit de procéder à des votes sanctions à l'encontre des plans climat, des réélections et rémunérations des administrateurs lors d'assemblées générales. Le désinvestissement sera envisagé si toutes ces tentatives restent sans réponse avec des engagements concrets de la part de ces entreprises.

2.2. L'exclusion : le groupe AG2R LA MONDIALE s'engage à cesser d'ici 2030 les investissements dans les entreprises impliquées dans le secteur du charbon ou la poursuite d'exploitations d'hydrocarbures non conventionnels.

En 2020, AG2R LA MONDIALE a renforcé la politique d'exclusion charbon mise en œuvre depuis 2017. Aujourd'hui, le groupe s'interdit d'investir dans les entreprises :

- dont plus de 20% de la production d'électricité est réalisée à partir de charbon ou qui ont une capacité installée de plus de 10 GW ;
- dont plus de 20% du chiffre d'affaires est issu du charbon (activités d'extraction, de transport, d'ingénierie...) ou si sa production annuelle de charbon est supérieure à 10 millions de tonnes par an ;
- qui ont un projet de développement de mines, de centrales ou d'infrastructure de charbon thermique.

AG2R LA MONDIALE baisse de 5% tous les 2 ans le seuil à partir duquel les entreprises concernées seront exclues. Le charbon sera complètement exclu des investissements en 2030. Les titres sans maturité sont cédés.

En matière de pétrole et de gaz :

- AG2R LA MONDIALE, dans le cas d'un engagement infructueux, cessera d'investir dans les acteurs qui accroissent encore la production totale de pétrole et de gaz.. Cet engagement se traduira une interdiction des investissements nouveaux et la cession des titres sans maturité.
- à partir de 2023, les entreprises dont la production non conventionnelle dépasse 25% du total ne seront plus éligibles à l'investissement. Ce seuil sera abaissé de 2,5% chaque année jusqu'à 2025, puis de 3,5% les années suivantes. Les investissements dans les entreprises exposées aux hydrocarbures non conventionnels seront ainsi complètement exclus d'ici 2030.

3. Investir dans les énergies renouvelables et l'économie d'énergie

AG2R LA MONDIALE oriente ses investissements de manière à :

- favoriser les économies d'énergie : l'efficacité des réseaux ; la distribution intelligente ; l'efficacité énergétique des équipements, etc.
- favoriser les énergies renouvelables ;
- soutenir les solutions innovantes : stockage de l'électricité, filière hydrogène, etc.

Ces investissements se font notamment via la souscription à des émissions d'obligations vertes, mais aussi à travers les investissements en actions cotées et non cotées. Il peut s'agir d'obligations vertes émises par des acteurs faisant l'objet d'une interdiction, si ces émissions peuvent contribuer à transformer significativement l'entreprise dans le sens de la décarbonation, et dans la mesure où cette démarche est sincère.

Les investissements immobiliers contribuent également à cet objectif en poursuivant les objectifs suivants :

- des certifications environnementales en neuf ou en rénovation de 65% des surfaces du patrimoine d'ici 2022 ;
- des certifications environnementales en exploitation de 60% des surfaces du patrimoine d'ici 2022 ;
- une réduction des consommations énergétiques de 35% d'ici 2022 (versus les consommations de 2012).

Ces objectifs sont en bonne voie de réalisation, à l'exception des certifications environnementales en exploitation qui ont été notamment freinées par la crise sanitaire. Ils seront révisés lors d'une prochaine actualisation de la politique climat.

Champ d'application :

Cette politique s'applique aux actions, aux obligations et aux actifs immobiliers de l'ensemble des portefeuilles investis en ligne directe, placés sous la gestion du groupe AG2R LA MONDIALE et de sa société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS. Dans les processus de sélection de fonds par l'équipe multigestion, il est vérifié que les gestions actives des autres sociétés de gestion sélectionnées s'engagent dans une politique sinon identique, du moins cohérente avec celle du groupe,

Paris, le 21/07/2022